

Lors de sa séance du 26 septembre 2006, la Commission des tarifs médicaux LAA (CTM) a donné suite à des changements divers du tarif dentaire qui seront **valable dès le 1^{er} janvier 2007.**

Il s'agit des sujets: **l' implant palatin temporaire** (chapitre V), la **couronne céramique à base d'oxyde de zirconium** (chapitre X) et la tarification de la **couronne Cerec** (chapitre X).

Les adaptations du tarif (**imprimées en gras**) seront comme suit:

Implant palatin orthodontique temporaire

Chiff- re	Texte	Points AA/AM/AI/AMal	Points PP
4254	Insertion de chaque implant ultérieur, soulèvement du lambeau et préparation du lit de l'implant inclus, dans la même ouverture ou insertion d'un implant palatin orthodontique avec ou sans soulèvement de lambeau	115	98 - 132
4260	Ablation des implants endosseux non intégrés (mobiles) ou extraction d'un implant palatin orthodontique	8.5	7.5 - 10

Couronne céramique à base d'oxyde de zirconium

Chiff- re	Texte	Points AA/AM/AI/AMal	Points PP
4707 ^L	Couronne céramo-métallique avec épaulement en porcelaine ou couronne entièrement céramique <ul style="list-style-type: none"> - Les assurances sociales ne prennent en compte les CCM avec épaulement en porcelaine que dans la région 15-25 (en cas d'absence de prémolaires et de fermeture des espaces 16-26); couronnes entièrement en céramique seulement dans la région 13-23, sur des dents avec moignons artificiels non métalliques. - Couronnes en céramique de zircone pour l'ensemble de la mâchoire facturables en cas d'indication claire uniquement après entente avec les assureurs. 	221	188-254

Couronne Cerec

Chiff- re	Texte	Points AA/AM/AI/AMal	Points PP
4709	Couronne Cerec <ul style="list-style-type: none"> • Glaçage au fauteuil ou caractérisation de couronnes dans la région 15 à 25 facturables par le dentiste selon le chiffre 185 ou 186 du Tarif pour les travaux de technique dentaire. • Prise d'occlusion selon chiffre tarifaire 4075^L 	240	204 - 276